

CQP ASC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION AGENT DE SECURITE CYNOPHILE

Durée 315 h

Prérequis

- Titulaire de la carte professionnelle APS délivrée par le CNAPS
- Titulaire du SST en cours de validité

Prérequis du chien

- Agé de 18 mois minimum à l'issu de la formation
- Vaccination à jour (C.H.L.P.R + Toux de chenil) avec passeport européen
- Phénotype du chien doit correspondre à une des races de chiens habilitées au mordant par la Société Centrale Canine
- Pour les chiens de 2ème catégorie test comportemental et à jour des formalités administratives
- Réussite du test d'entrée ASC de spécialité

Contenu pédagogique

LEGISLATION ET REGLEMENTATION CYNOPHILE (35 h)

- Connaître les dispositions du code de la sécurité intérieure avec l'usage d'un chien
- Appliquer le code rural et connaître les lois des chiens dangereux

CONNAISSANCES GENERALES DU CHIEN (35 h)

- Connaissance sur l'hygiène, l'habitat et l'entretien du chien
- Connaissance sur les principales maladies
- Connaissance sur la vaccination
- Connaissance sur la psychologie canine
- Connaissance sur la morphologie et l'anatomie

OBEISSANCE ET SOCIABILITE (54 h)

- Maîtriser les techniques d'obéissance

- Maîtriser l'adaptabilité du chien envers son environnement
- Maîtriser les techniques du binôme maître-chien

MAÎTRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LEGITIME DEFENSE (92 h)

- Maîtriser la défense avec ou sans muselière
- Faire intervenir le chien avec ou sans muselière
- Maîtriser son chien lors d'une action mordante

DETECTION AVEC CHIEN (99 h)

- Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien
- Observer et interpréter les réactions du chien durant le cheminement de la ronde
- Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et de la recherche

Conditions

EVALUATION

d'évaluation

- Epreuve écrite QCU de 30 questions
- Epreuve pratique Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat
- Attestation de réussite SST

JURY D'EXAMEN

- Responsable d'entreprise ou d'exploitation en activité
- Salarié d'entreprise en activité

CERTIFICATION

Acquise si le candidat obtient la note de 12/20 aux épreuves écrites et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.